

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2018

Ce rapport a été rédigé afin de répondre aux obligations de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

SOMMAIRE

Les grands équilibres budgétaires et financiers	P. 4
Les ressources	P. 6
Les dépenses	P. 8
L'autofinancement	P. 11
La dette régionale	P. 12
Les ratios obligatoires	P. 14
Lexique	P. 15

LES PRINCIPAUX MONTANTS EN 2018 :

- Recettes réelles de
Fonctionnement :
2 381,5 M€
- Dépenses réelles de
Fonctionnement :
1 966,3 M€
- Epargne brute :
415,2 M€
- Dépenses réelles
d'investissement :
808,5 M€
- Stabilité de l'encours
de la dette :
l'emprunt mobilisé
est égal à
l'amortissement de la
dette (184,8 M€)
- Capacité de
désendettement à fin
2018 : 5,7 années

EVOLUTION DES GRANDS EQUILIBRES DE 2016 A 2018

	EN M€	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 963,845	2 367,902	2 381,506
	Fiscalité avec pouvoir de taux	283,278	236,369	232,413
	Fiscalité sans pouvoir de taux	1 001,146	1 392,496	1 849,425
	Dotations	609,227	601,608	141,592
	Autres recettes	70,194	137,429	158,075
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1600,145	1920,414	1966,289
	Dépenses d'interventions	1225,034	1453,756	1471,882
	Charges de Personnel	281,907	291,585	316,139
	Charges de la dette	60,892	59,834	58,239
	Autres charges générales	32,313	115,239	120,029
INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	331,534	352,975	393,575
	FCTVA	32,639	49,673	28,793
	DRES	64,096	64,096	64,096
	Autres recettes	54,863	67,578	115,888
	Emprunts (hors opérations de gestion active de la dette)	179,936	171,628	184,799
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	720,147	801,895	808,519
	Dépenses d'interventions	528,847	576,256	527,721
	Fonds Européens	21,696	26,288	82,255
	Remboursement en Capital dette régionale (hors opérations de gestion active de la dette)	151,703	161,578	174,373
	Remboursement en Capital dette PPP	11,661	12,544	12,910
TOTAL	RECETTES TOTALES	2295,379	2720,877	2775,080
	DEPENSES TOTALES	2320,293	2722,309	2774,808
SOLDES FINANCIERS	Epargne Brute	363,699	447,488	415,217
	Epargne Nette	200,335	273,365	227,934
	Résultat courant de l'Exercice	-24,913	-1,433	0,272
	Résultat de Clôture (1)	63,232	62,189	64,031
	Résultat disponible après intégration des restes à réaliser	63,232	62,189	64,031

(1) y compris : * Le résultat lié au transfert de compétence Chambley, réintégré au résultat 2016 (+ 388 967,56 €) lors du BS 2017.

* Les résultats de deux structures de formation professionnelle internalisés au 01/01/2018, réintégré au résultat 2017 (+ 1 570 462,60 €) en 2018.



Les recettes de fonctionnement

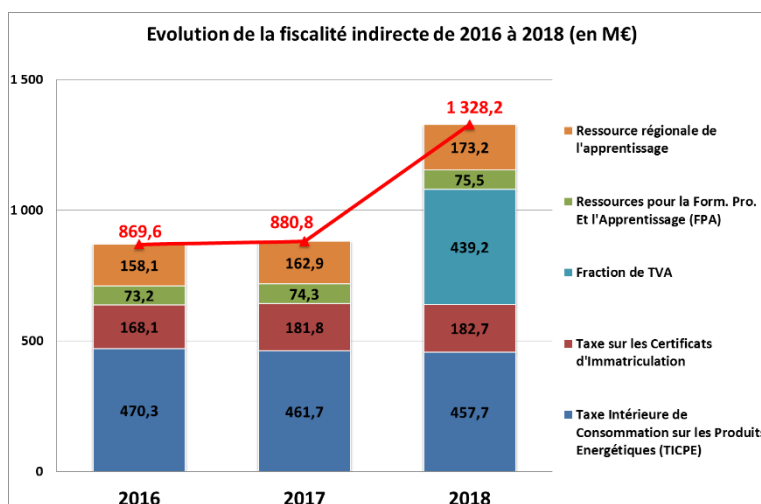
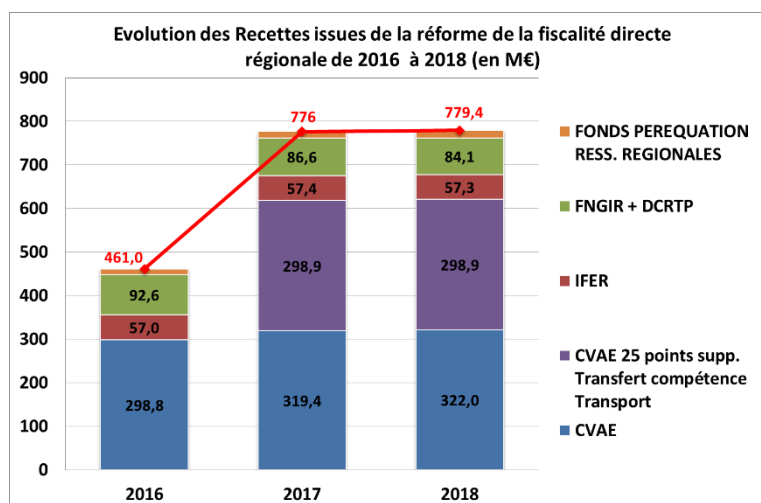
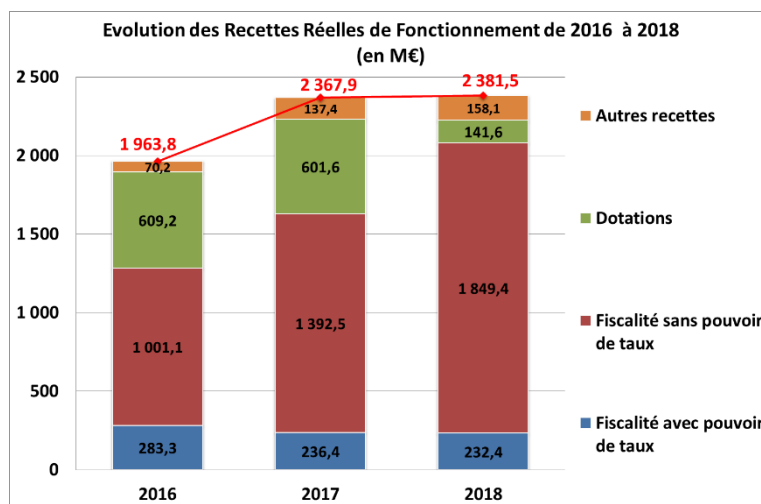
Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 2 381,5 M€, en hausse de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent (2 367,9 M€).

L'année 2018 a été marquée par le remplacement de la DGF par la fraction régionale de TVA : le produit issu de cette dernière s'établit en 2018 à 439,2 M€, soit une hausse de 4,35 % par rapport au montant global de DGF perçu en 2017 (402,3 M€).

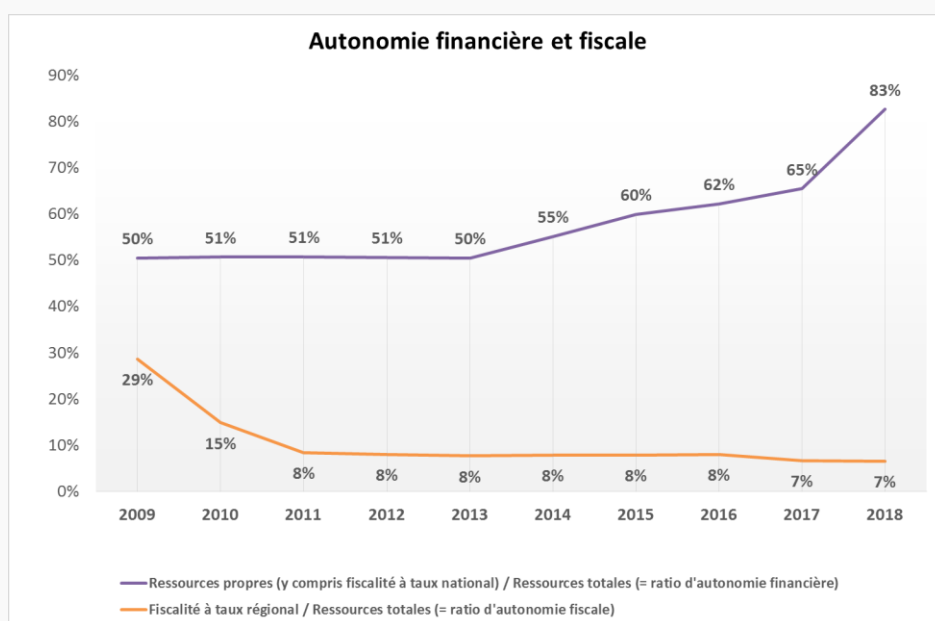
En raison de cet échange de ressources, la part des dotations dans les recettes de fonctionnement de la collectivité a fortement diminué, pour représenter désormais 5,9 % (contre 25,4 % en 2017).

La Région a perçu 620,9 M€ en 2018 au titre de la CVAE, en légère progression par rapport à 2017 (+ 0,4 %). Pour mémoire, les Régions perçoivent depuis 2017 50 % de la CVAE (contre 25 % préalablement), afin de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire les transports interurbains et les transports scolaires.

Les ressources issues de la fiscalité indirecte ont progressé, hors fraction de TVA, de 0,9 % entre 2017 (880,8 M€) et 2018 (889,2 M€). Cette hausse s'explique essentiellement par le dynamisme la ressource régionale pour l'apprentissage (+ 6,3 %), laquelle est attribuée à la Région depuis 2015, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (notamment des dotations). La hausse du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a été plus modérée (+ 0,5 %). Il convient de rappeler à ce sujet que 2018 constituait le dernier exercice au cours duquel des tarifs différenciés étaient constatés sur le territoire régional : depuis le 1^{er} janvier 2019, un tarif unique de 42 € par cheval vapeur est appliqué dans le Grand Est.



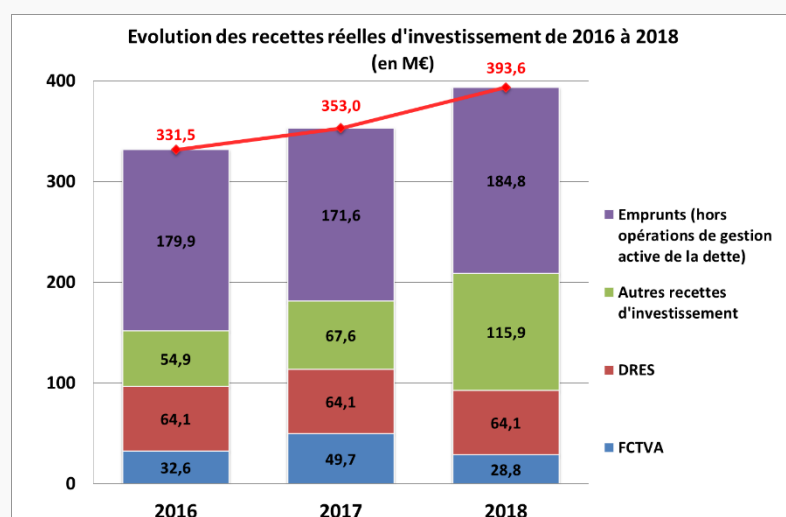
■ L'autonomie financière et fiscale du Conseil Régional



Le ratio d'autonomie financière, défini par la loi organique du 29 juillet 2004 relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, rapporte les ressources propres de la Région (y compris des ressources fiscales dont les taux sont fixés nationalement, telles la CVAE ou l'IFER) à ses ressources totales (hors emprunt). Le ratio progresse fortement en 2018 du fait de l'attribution d'une fraction de TVA aux Régions.

Le ratio d'autonomie fiscale a, quant à lui, été déterminé en ne prenant en compte que la dernière recette fiscale sur laquelle le Conseil régional dispose encore d'un pouvoir de taux, à savoir la taxe sur les certificats d'immatriculation (les tarifs de la TICPE Grenelle correspondant en effet aux tarifs plafonds autorisés par la loi). Ce ratio, qui mesure par conséquent beaucoup plus finement l'autonomie dont dispose la Région Grand Est sur le plan financier, s'élève en 2018 à 7 %, soit un niveau équivalent à celui constaté l'année précédente.

■ Les recettes d'investissement

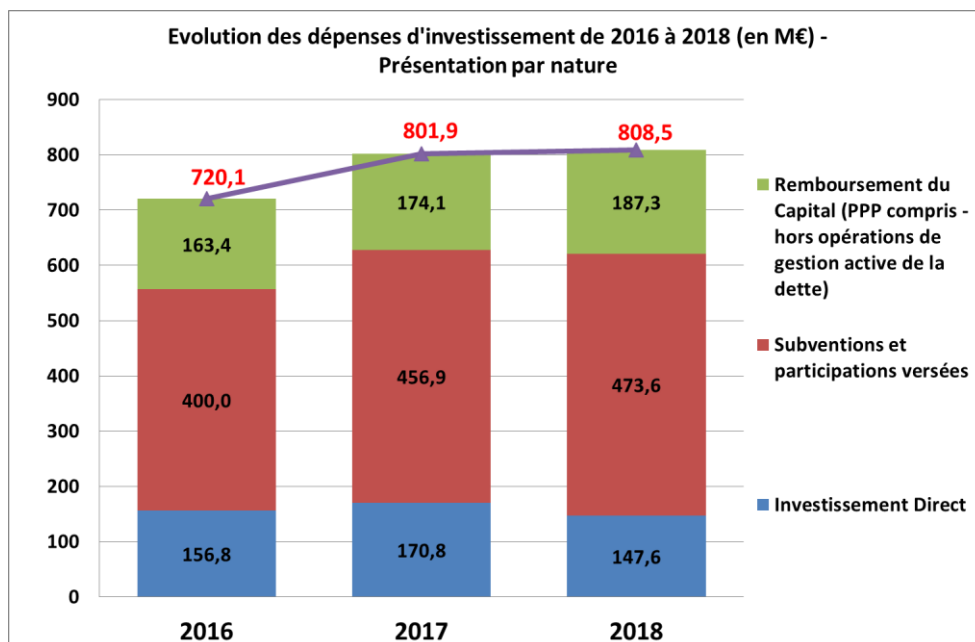


Les recettes d'investissement hors emprunt s'établissent à 208,8 M€ en 2018, contre 181,3 M€ en 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation des recettes liées à la nouvelle programmation des fonds européens. Quant au FCTVA, la baisse constatée s'explique par le niveau exceptionnel de recette en 2017, du fait des versements liés aux dépenses constatées en 2015 en Lorraine et Champagne-Ardenne (23,1 M€), s'ajoutant exceptionnellement au FCTVA portant sur les dépenses 2016 de la Région Grand Est, d'un montant de 26,6 M€.

L'emprunt mobilisé s'élève à 184,8 M€ en 2018, soit un montant équivalent à celui de l'amortissement de la dette : comme en 2017, l'endettement net s'avère donc nul sur l'exercice écoulé.

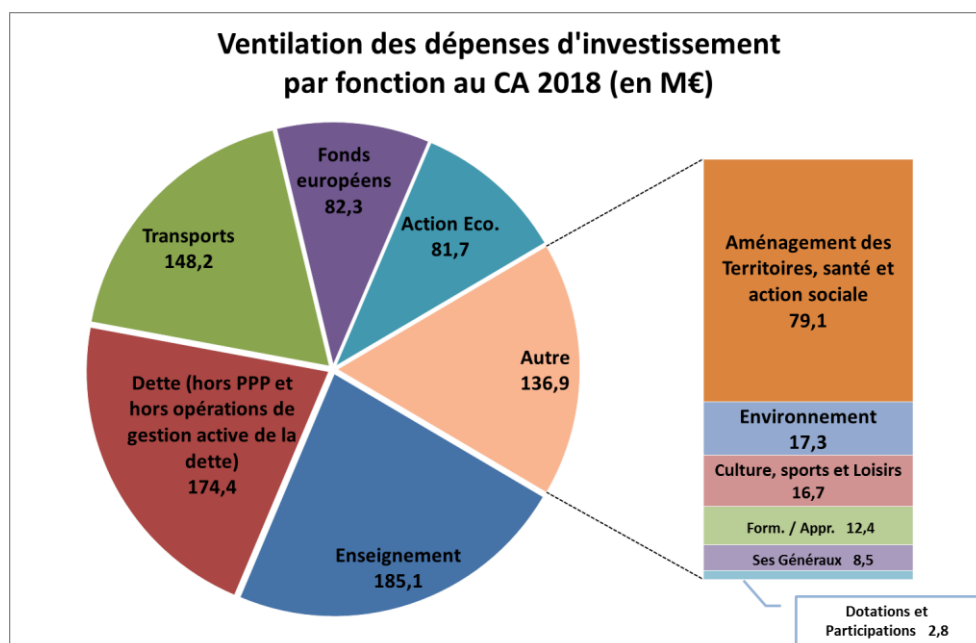
EVOLUTION DES DEPENSES

▪ Les dépenses d'investissement

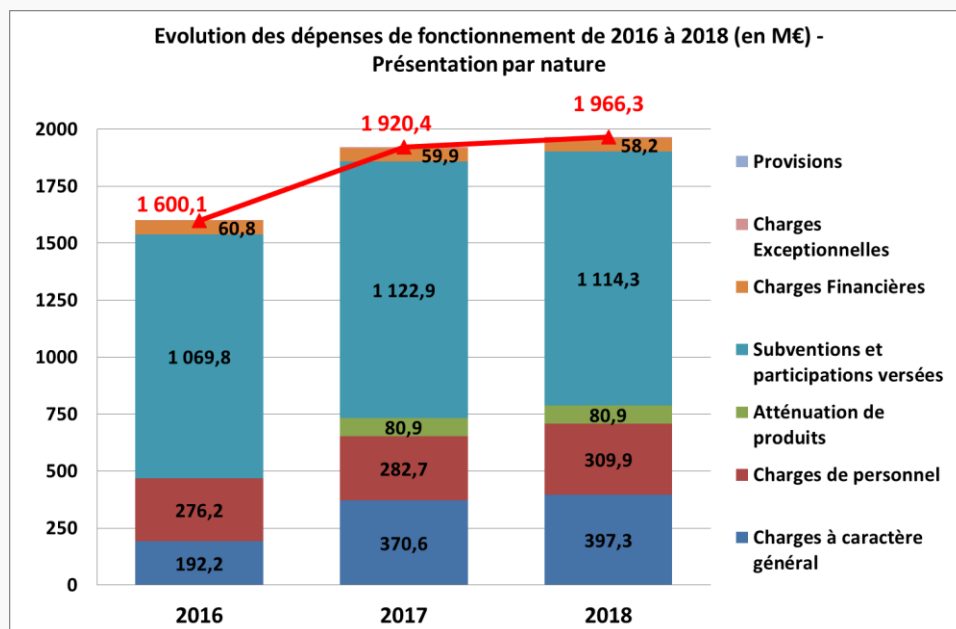


Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2018 à 808,5 M€, en progression de 0,8 % par rapport à 2017. La hausse s'observe en particulier au niveau des subventions et participations versées (+ 3,6 % au cours de la période), principalement en matière d'aménagement des territoires et d'action économique. La catégorie « Subventions et participations versées » représente 58,6 % des dépenses d'investissement de la collectivité, soit une part en hausse constante depuis 2016.

L'enseignement demeure en 2018 le premier poste de dépenses régionales d'investissement, représentant 22,9 % des dépenses totales, soit une part en léger retrait par rapport à 2017 (23,3 %). Viennent ensuite la Dette et les Transports, représentant respectivement 21,6 % et 18,3 % des dépenses d'investissement constatées en 2018.



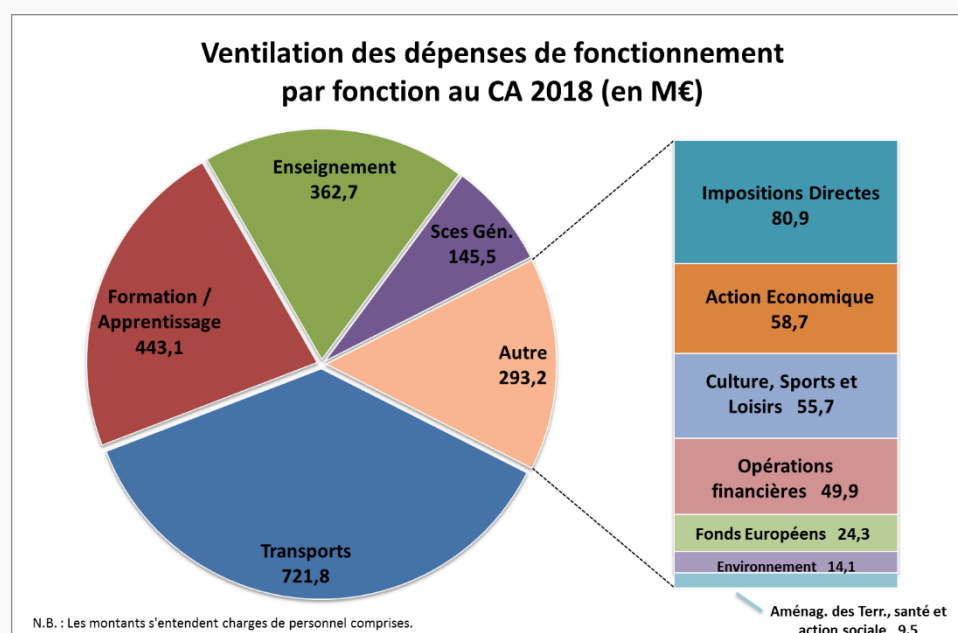
Les dépenses de fonctionnement



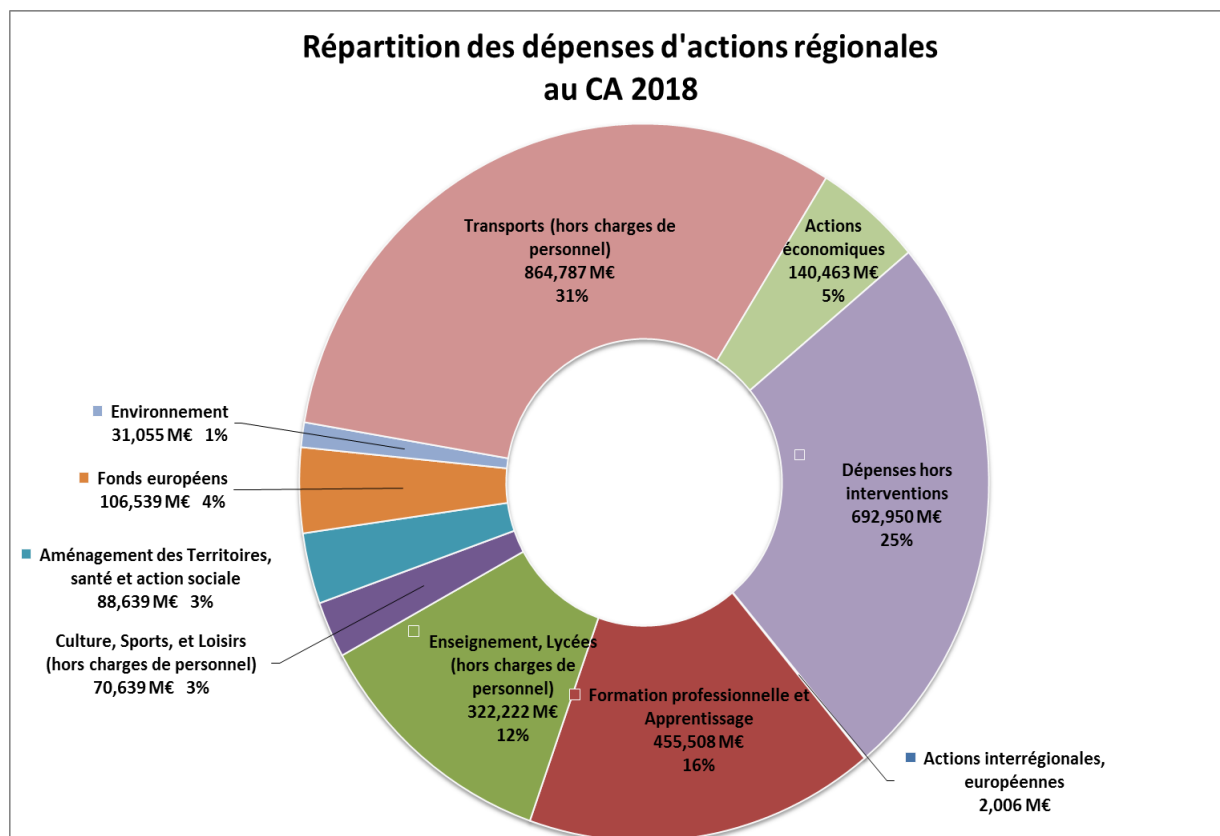
Les dépenses de fonctionnement de la Région ont globalement augmenté de 2,4 % entre 2017 et 2018.

En intégrant toutefois les différents retraitements (*Fonds Européens, plan d'investissement dans les compétences,...*) prévus dans le cadre du contrat signé avec l'Etat portant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité pour la période 2018-2020, la Région Grand Est affiche une progression de ses dépenses de fonctionnement inférieure à 1,2 % entre 2017 et 2018, respectant ainsi l'engagement pris.

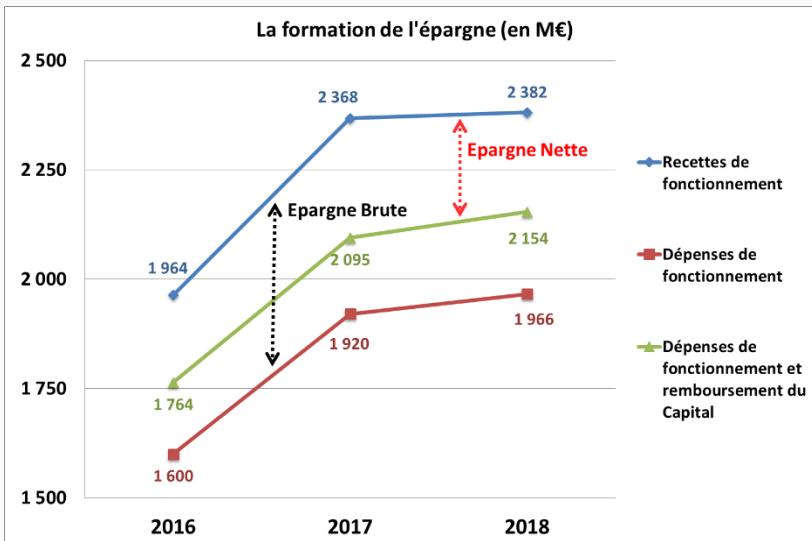
Les dépenses consacrées aux transports, à la formation professionnelle et à l'apprentissage et à l'enseignement (lycées et enseignement supérieur) représentent toujours une part prépondérante des dépenses de fonctionnement du Conseil Régional : ces trois compétences majeures représentent ainsi en cumulé 77,7 % du budget de fonctionnement de la collectivité en 2018, soit un niveau quasi identique à celui constaté en 2017 (77,8 %).



▪ Les dépenses d'actions régionales



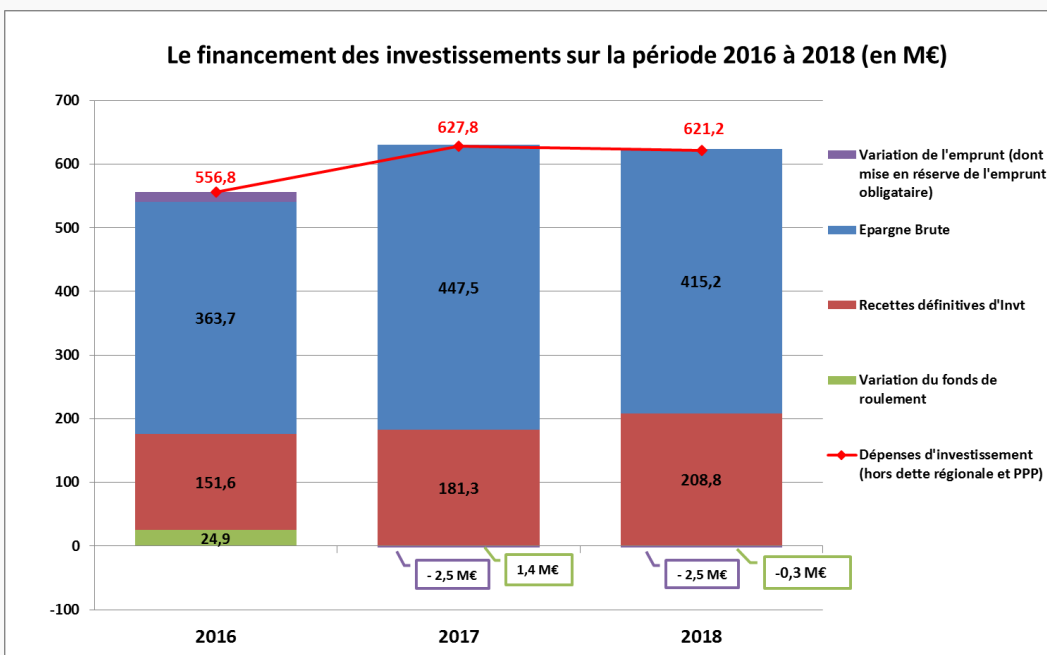
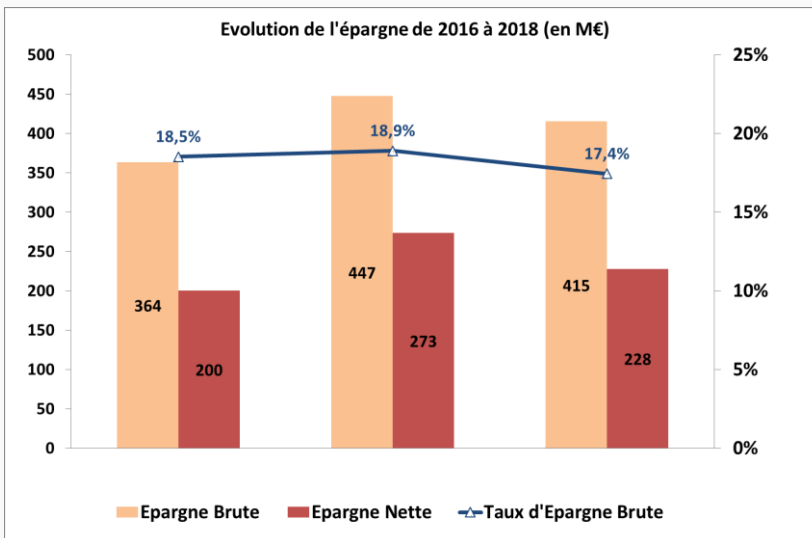
L'AUTOFINANCEMENT



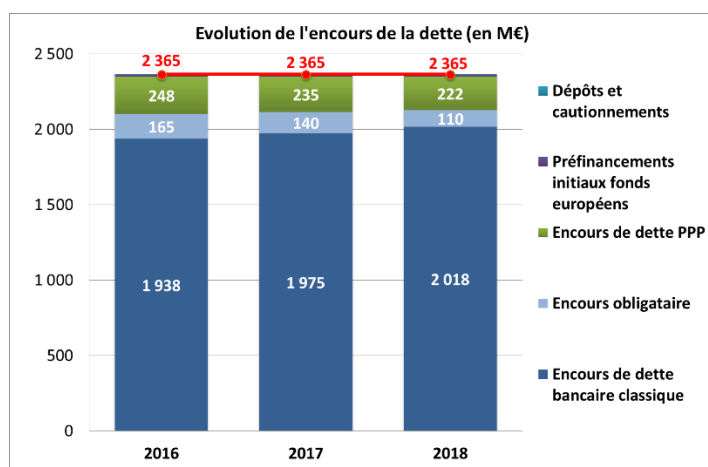
L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer les dépenses d'investissement de la collectivité.

L'épargne brute dégagée en 2018 par la Région Grand Est (415,2 M€) est en retrait par rapport à celle observée l'année précédente (447,5 M€). Par conséquent, le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) s'affiche également en baisse, ce dernier passant de 18,9 % en 2017 à 17,4 % en 2018.

En 2018, les dépenses d'investissement ont été presque exclusivement financées par l'épargne brute et les recettes définitives d'investissement (FCTVA, DRES,...).

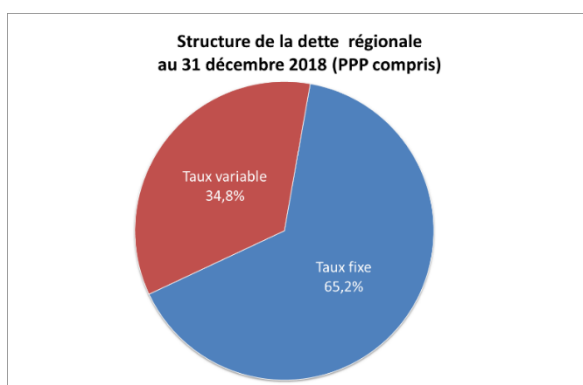


LA DETTE REGIONALE



Le montant de l'amortissement de la dette étant, en 2018, similaire à celui de l'emprunt mobilisé (184,8 M€, hors mise en réserve de l'emprunt obligataire), l'encours de la dette de la Région demeure par conséquent stable par rapport à 2017, mais également 2016, s'établissant à 2 365 M€.

La structure de la dette



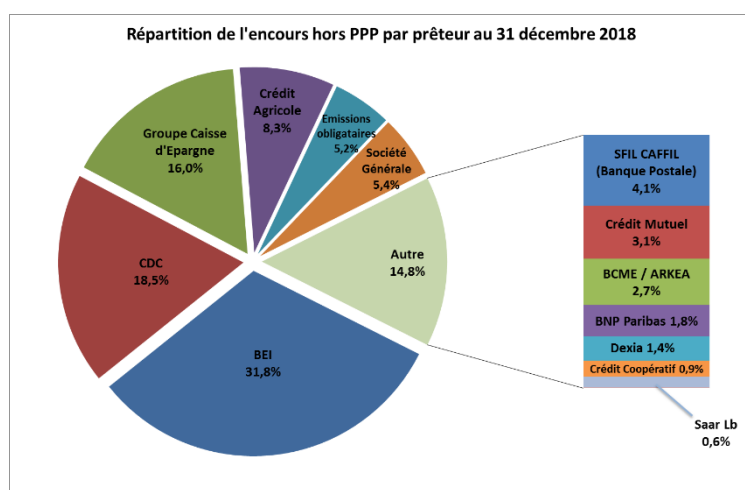
RISQUE CROISSANT

	1	2	3	4	5	6
A	97,0%					
B	2,5%					
C						
D						
E						
F						0,5%

RISQUE CROISSANT

A fin 2018, l'encours de la dette de la collectivité est majoritairement positionné sur des taux fixes (65,2 % de l'encours total, PPP compris), contre 34,8 % sur des taux variables. Au regard de la « Charte Gissler », 97 % de la dette régionale est classé à fin 2018 dans la catégorie la moins risquée (1A), c'est-à-dire positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro, soit une part en hausse par rapport à 2017. Un encours d'un montant de 10,818 M€, contre 13,153 M€ à fin 2017, est répertorié 6F (encours en devises).

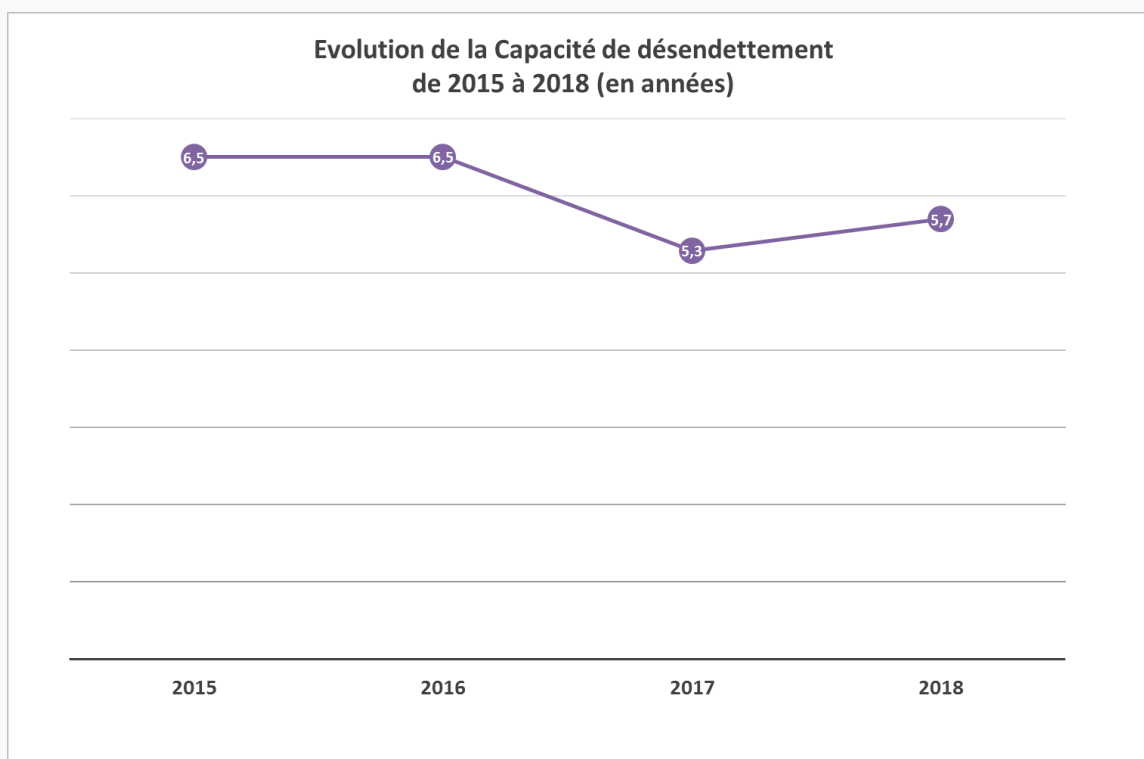
La répartition par prêteur



La Région Grand Est dispose en 2018 d'un panel diversifié de partenaires financiers, avec une part légèrement supérieure à 50 % pour les prêteurs institutionnels (BEI et CDC), comme en 2017.

Viennent ensuite les groupes Caisse d'Epargne et Crédit Agricole, avec des parts relativement stables entre 2017 et 2018.

- L'évolution de la capacité de désendettement



La capacité de désendettement exprime la durée théorique nécessaire pour rembourser intégralement l'encours de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Dans un contexte de stabilité de l'encours de la dette de la Région sur les 3 derniers exercices, la capacité de désendettement de la Région a légèrement progressé entre 2017 et 2018, pour s'établir à 5,7 années, du fait de la diminution de l'épargne brute constatée au cours de la même période.

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Renseignement statistique :

Population Régionale = 5 679 943 habitants

RATIO	2018
Dépenses Réelles de Fonctionnement/Population <i>Mesure de service rendu</i>	346 €
Produit des Impositions Directes / Population <i>Mesure de l'importance du produit fiscal émanant du contribuable régional</i>	133 €
Recettes Réelles de Fonctionnement / Population <i>Mesure des moyens financiers récurrents</i>	419 €
Dépenses d'Équipement Brut / Population <i>Mesure de l'effort d'équipement</i>	106 €
Encours de la Dette Régionale (PPP inclus) / Population <i>Mesure de l'ampleur de l'endettement</i>	416 €
Dépenses de Personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement <i>Mesure des charges de personnel sur l'ensemble des frais de fonctionnement</i>	15,7 %
Dépenses Réelles de Fonctionnement + Remboursement du Capital de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement <i>Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement</i>	90,4 %
Dépenses d'Équipement Brut / Recettes Réelles de Fonctionnement <i>Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget</i>	25,3 %
Encours de la Dette Régionale (PPP inclus) / Recettes Réelles de Fonctionnement <i>Mesure volumétrique de l'endettement</i>	99,3 %

Autorisations de Programme (AP) / autorisations d'Engagement (AE) : les AP en investissement et les AE en fonctionnement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des programmes pluriannuels.

Compte Administratif (CA) : Le CA est le document établi par l'ordonnateur afin de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le CA rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Crédits de Paiement en Investissement (CPI) / Crédits de Paiement en fonctionnement (CPF) : les CPI et les CPF constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

Compte de gestion : Le compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la collectivité présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

Crédits revolving : Emprunts à long terme qui offrent également des facilités d'utilisation comparables à celles d'une ligne de trésorerie. La collectivité peut emprunter et rembourser au gré de ses besoins pendant l'exercice.

Encours de la Dette : Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné.

Epargne brute : L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Epargne nette : Elle est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

Fonds de Roulement : Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice correspond au résultat global des opérations budgétaires cumulé avec les résultats des exercices antérieurs. Il correspond au résultat de clôture du Compte Administratif.

Lignes de Trésorerie : Il s'agit de lignes de crédits de trésorerie à court terme comptabilisées hors budget. Ces outils financiers sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Opérations réelles / Opérations d'ordre : Les opérations budgétaires sont constituées, tant en dépenses qu'en recettes, d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Les opérations d'ordre correspondent à des écritures comptables n'impliquant ni encaissement ni décaissement effectif. A l'inverse, les opérations réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de Fonctionnement : La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes telles la formation professionnelle, le fonctionnement des lycées ou la gestion du service public de transports de voyageurs. Elle enregistre aussi les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts,...).

Section d'Investissement : La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine, soit de la Région elle-même, soit de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers, détenus par la Région (acquisitions, ventes, travaux,...), ses créances et dettes (remboursement en capital de la dette,...), ainsi que les subventions d'investissement.

Les sigles :

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DRES : Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement